

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD550

présenté par

M. Descoeur, M. Sermier, M. Jean-Pierre Vigier et M. Bony

à l'amendement n° CD|297 de Mme Maillart-Méhaignerie

ARTICLE 11

A l'alinéa 5, substituer aux mots :

« le coût du cycle de vie du produit »

les mots :

« des critères de développement durable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.